

Accueil > [BAO] : Bouquet de services 2020-2024 – Modalités d'accès



## [BAO] : Bouquet de services 2020-2024 – Modalités d'accès

[Accéder à la page service](#)

Pour les membres (Région, départements, intercommunalités)

Une convention d'accès au bouquet de services est disponible : [Convention membres 2020-2024](#)

Cette convention doit être complétée et signée électroniquement afin de confirmer pour chaque membre le maintien des services utilisés et permettre l'utilisation des services.

La convention signée électroniquement est à nous renvoyer via notre [formulaire de contact](#).

Si besoin, voici un [tutoriel](#) sur comment signer électroniquement la convention

Pour les communes, CCAS et CIAS

[Charte d'utilisation 2020-](#)

Une charte d'utilisation des services sera proposée : [2024](#)

Cette charte d'utilisation devra être complétée et signée afin de confirmer, pour chaque entité concernée, le maintien des services utilisés et permettre l'utilisation de nouveaux services.

A signer et à nous renvoyer via notre [formulaire de contact](#).

Si besoin, voici un [tutoriel](#) sur comment signer électroniquement la charte.

Pour les autres établissements

[Convention autres établissements 2020-](#)

Une nouvelle d'accès au bouquet de services est disponible : [2024](#)

Cette nouvelle convention doit être complétée et signée électroniquement afin de permettre l'utilisation des services,

pour chaque établissement concerné.

La convention signée électroniquement est à nous renvoyer via notre [formulaire de contact](#).

Si besoin, voici un tutoriel sur comment signer électroniquement la convention : [Tutoriel](#)

A titre indicatif voici le barème annuel de contribution pour les autres établissements à compter du 1/01/2020 :

- plus de 100 agents = 4 500 €
- de 50 à 100 agents = 3 000 €
- de 20 à 49 agents = 1 750 €
- moins de 20 agents = 800 €
- moins de 20 agents (uniquement service de télétransmission des actes et flux comptables) = 200 €

Plaquette de présentation du bouquet de services

[Retrouvez la plaquette de présentation du bouquet de services sur Calaméo](#)

:

